

L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

PREMIER GESTIONNAIRE D'ESPACES NATURELS EN FRANCE





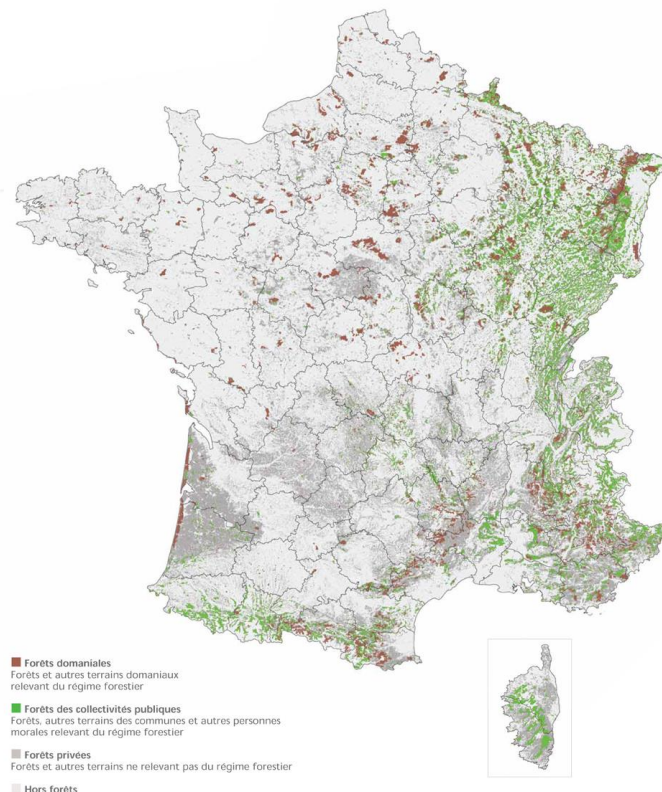
L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

- Généralités
- L'ONF en Rhône-Alpes
- L'ONF sur le territoire de la CFT de Chambaran
- Une saison avec votre partenaire

L' OFFICE NATIONAL DES FORÊTS EN BREF

L'Office national des forêts, Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé en 1964 :

- assure la gestion durable des forêts publiques françaises, soit plus de 10 millions d'ha en métropole et dans les DOM
- 4,7 millions d'ha de forêts et espaces boisés en métropole (27% de la forêt française)
 - 1,8 million d'ha de forêts domaniales
 - 2,9 millions d'ha de forêts des collectivités
- mène son action dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de performance tripartite avec l'État et la Fédération nationale des communes forestières



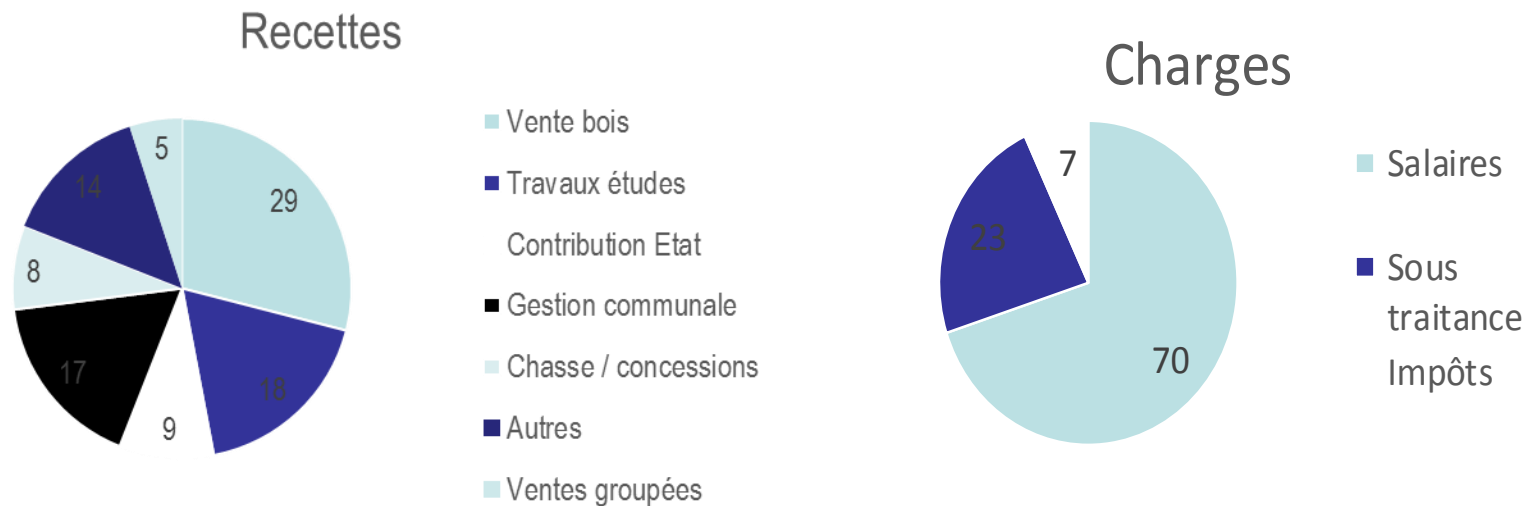
L' OFFICE NATIONAL DES FORÊTS EN CHIFFRES

- 9400 personnes
- 9 directions territoriales et 5 directions régionales
- 50 agences territoriales
- 10 agences travaux
- 320 unités territoriales
- 850 M€ de budget pour 2012



LE BUDGET

- En 2013 le total des produits (recettes + contributions de l'État) de l'ONF s'est élevé à 842 millions €



- Les ressources de l'ONF ont connu des évolutions fortes depuis 50 ans : la vente de bois représentait plus de 75% du chiffre d'affaires de l'ONF en 1964, elle n'en représente plus que 30 % sur la dernière décennie.

LA GESTION DURABLE ET MULTIFONCTIONNELLE DES FORÊTS PUBLIQUES

En application du code forestier et des politiques environnementales nationales et européennes, l'ONF met en œuvre au quotidien une gestion forestière durable.

Cette gestion durable des forêts est encadrée par le « Régime forestier » qui apporte un ensemble de garanties permettant de préserver les forêts publiques sur le long terme.

Elle s'effectue notamment grâce aux « aménagement forestiers », documents de gestion établis pour 15 à 20 ans, qui se traduisent par des programmes de gestion de la biodiversité, de travaux et de coupes et d'accueil du public.

LA GESTION DURABLE ET MULTIFONCTIONNELLE DES FORÊTS PUBLIQUES

- Gouvernance et partenariat
 - Pour les forêts domaniales:
 - Aménagements approuvés par le Ministre chargé des forêts ;
 - Dialogue de gestion avec l'État et partenariat avec le monde associatif et scientifique.
 - Pour les forêts communales :
 - Documents de gestion approuvés par les conseils municipaux ;
 - Gouvernance renforcée avec les élus et notamment la FNCOFOR.
 - Comité consultatif de la forêt communale;
 - Commissions régionales de la forêt communale.
- Les piliers de la gestion durable et multifonctionnelle
 - la production
 - l'environnement
 - l'accueil du public

LA GESTION DURABLE ET MULTIFONCTIONNELLE DES FORÊTS PUBLIQUES : PRODUIRE DU BOIS

L'ONF

- mobilise 40 % du bois mis sur le marché en France (50 % pour le chêne, le sapin et l'épicéa et 80 % pour le hêtre)



- 4 millions de m3 de bois d'œuvre feuillus
- 4 millions de m3 de bois d'œuvre résineux
- 6 millions de m3 de bois d'industrie et bois de feu
- 100 % certifié PEFC en forêt domaniale

LA GESTION DURABLE ET MULTIFONCTIONNELLE DES FORÊTS PUBLIQUES : PRESERVER LA BIODIVERSITE

L'ONF

- agit pour préserver et augmenter la biodiversité par sa prise en compte dans la gestion courante des forêts, l'importance du réseau Natura 2000 en forêt publique et l'extension du réseau des réserves biologiques.
 - 30% de la forêt publique en zone Natura 2000
 - 61 réserves biologiques intégrales
 - 165 réserves biologiques dirigées



Près de 7 % en forêt domaniale et 3 % en forêts des collectivités sous statut de protection forte (objectif national : 2 %)

LA GESTION DURABLE ET MULTIFONCTIONNELLE DES FORÊTS PUBLIQUES : ACCUEILLIR LES PUBLICS

L' ONF

■ agit au service de tous pour offrir une forêt accueillante :

- pratique des loisirs en forêt
- activités de découverte nature et sensibilisation du public à la gestion durable
- appui au développement touristique local en liaison avec les collectivités territoriales



- 70% de la population se rend au moins une fois par an en forêt
- La forêt reçoit 500 millions de visites chaque année

LES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

L' ONF

- mène des missions spécifiques qui lui sont confiées par l'Etat :
 - la défense des forêts contre les incendies (DFCI)
 - la restauration des terrains en montagne (RTM) pour prévenir les risques d'érosion et les catastrophes naturelles
 - la stabilisation des dunes littoral
 - la protection du littoral et des forêts dans les DOM
 - la préservation de la biodiversité en forêt publique, en métropole et dans les DOM
 - la surveillance phytosanitaire des forêts



LES SERVICES AUX ENTREPRISES ET COLLECTIVITES

L' ONF

▪ propose à ses clients des prestations de services réparties en 12 domaines commerciaux :

- forêt (chantiers sylvicoles)
- bois (exploitation)
- loisirs nature (sentier, animation...)
- formation
- changement climatique
- estimations forestières
- arbre (expertises, taille, élagage, abattage)
- milieux naturels (environnement et biodiversité)
- végétation sur emprise
- risques naturels (plans de prévention)
- sites et paysage (réhabilitations de sites)
- eau (gestion de la ressource en eau)

Ces activités, qui relèvent du domaine concurrentiel, sont complémentaires des autres missions de l' ONF ; elles s' appuient sur les agences travaux et les bureaux d' études.

LA CROISSANCE PARTENARIALE

L' ONF,

- par l'intermédiaire de filiales, s'est impliqué dans le secteur du consulting international et dans l'aval de la filière bois nationale :
 - ONF International (1998) foresterie tropicale et problématiques forêt-climat
 - ONF Energie (2006) producteur de plaquette forestière / 25% du marché national
 - 9 filiales bois bûche (2009 à 2011) label ONF Energie Bois®, 1er réseau national de production de bois bûche
 - Participation minoritaire dans deux entreprises de granulés (EO2 et Boi' sup)



L'ONF EN RHÔNE-ALPES

- Direction Territoriale Rhône Alpes:

5 agences:

- Ain-Loire-Rhône
- Drome-Ardèche
- Isère
- Haute-Savoie
- Savoie

Dans chaque agence, des services : Bois, Forêt, Bureau d'Etude et une Unité de production travaux

L'ONF SUR LE TERRITOIRE DE LA CFT CHAMBARAN

- En Isère
 - Agence de Grenoble : Yves BRUGIERE
 - Unité territoriale Bas Dauphiné : Franck DELPHIN
 - 3 techniciens forestiers sur le territoire Chambaran :
 - Jean-Claude CUTIVET
 - Jean-Roger SETTIN
 - Matthieu BESSON
 - Gestion de
 - 20 Forêts communales : 1 657 ha
 - La forêt domaniale de Chambaran : 1 169 ha
 - La forêt domaniale du camp militaire de Chambaran : 811ha

L'ONF SUR LE TERRITOIRE DE LA CFT CHAMBARAN

- En Drôme
 - Une direction à Valence : Paul CLAUSS
 - Unité territoriale Drôme des Collines : Claude FRANCOIS
 - 1 technicien forestier sur le territoire Chambaran :
 - Bruno OLLAT
 - Gestion de
 - 14 Forêts communales : 976 ha



UNE SAISON AVEC VOTRE PARTENAIRE

En début d'année:

- PRESENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS
 - Programme des coupes prévues (y compris affouage): l'état d'assiette
 - Proposition de travaux permettant de suivre les objectifs de l'aménagement: programme de travaux
 - Autres actions (études, subventions, ...)
 - Budget prévisionnel
 - Situation de la forêt par rapport à l'aménagement

UNE AIDE POUR PREPARER VOTRE BUDGET



Délibérations du CM

- Inscription à l'état d'assiette / quelle(s) parcelle(s)?
- Destination des coupes / comment les vendre ?
- Désignation des garants (si affouage)
- Choix des travaux et des entrepreneurs

Rem: le CM peut être force de proposition (aménagement touristique, études,...)



UNE SAISON AVEC VOTRE PARTENAIRE

Hiver et printemps :

- Martelage des coupes (les personnes intéressées être présentes).
- Signature des devis de travaux par le maire
- Travaux de plantation et suivis des exploitations (feuillus)

L'été :

- Vente de bois : la commune peut décider d'un prix de retrait pour les lots mis en adjudication, le maire peut présider la vente lors du passage de « son » lot.
- Travaux sylvicoles et suivis des exploitations (résineux)



UNE SAISON AVEC VOTRE PARTENAIRE

A l'automne :

- Réception des travaux
- Martelage des coupes (les personnes intéressées être présentes).
- Suivi des exploitations (feuillus)
- Affouage: après établissement d'un rôle d'affouage et du montant de la taxe affouagère, le CM désigne 3 garants responsables . Les arbres délivrés peuvent alors être exploités. La commune paie les frais de garderie à l'ONF sur le montant de l'estimation des bois, calculée sur le cours du bois régional.



UNE SAISON AVEC VOTRE PARTENAIRE

Toute l'année :

- Instruction des dossiers fonciers et conseils aux communes
- Etude et suivi du plan de gestion de la forêt
- Surveillance technique et sanitaire
- Surveillance de la propriété
- Surveillance pénale : chasse, circulation...
-